

ABONNEMENT

<b>Saumur</b>	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
<b>Poste</b>	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 MARS

## Poursuites contre le Général

Dans les couloirs on raconte que, malgré le désaccord entre les membres du cabinet, MM. Constans, Thévenet et Rouvier auraient décidé qu'on « élargirait » les poursuites premières contre la Ligue des Patriotes et les membres du Parti national. On ajoute même que le gouvernement ferait déposer mardi une demande en autorisation de poursuites contre M. Boulanger et qu'il serait arrêté à l'issue de la séance ainsi que MM. Laguerre, Laisant, Turquet. En tout cas, il apparaît clairement que le ministère est décidé à recourir à de nouvelles mesures de rigueur. Sur cette pente on glisse rapidement.

D'autre part, nous lisons dans les *Tablettes* :

« La loi organisant le Sénat en haute cour de justice n'avait pas, on le sait, d'autre but que d'atteindre le général Boulanger ; et, si les bruits de dissentiments ministériels répandus par certains journaux sont sur la plupart des points inexacts, ils ne le sont pas en ce qui regarde le cas spécial du général. Plusieurs ministres sont, en effet, partisans des mesures extrêmes ; d'autres, au contraire, estiment qu'il n'y a pas lieu de mettre le général hors la loi.

» Ajoutons que, dans l'opposition ferme et inébranlable faite aux mesures d'exception, il faut compter M. Carnot qui, à moins qu'un fait très grave et bien précisé ne soit constaté, paraît résolu à ne jamais consentir à un coup qui aurait avant tout comme première conséquence d'agiter l'opinion et de troubler la paix si indispensable au succès de l'Exposition. »

Le *Gaulois* assure que dix commissaires de police mandés jeudi soir à la préfecture ont reçu de nouveaux ordres pour opérer des perquisitions chez d'autres personnes que les membres de la Ligue.

La *Presse* raconte que MM. Clémenceau, Arène, Bovier-Lapierre et quelques autres notabilités politiques, sont allés au ministère de l'intérieur pour s'entretenir de la situation politique avec M. Constans ; ils ont fait ressortir que les choses n'étaient pas menées assez rapidement et qu'il fallait agir énergiquement ; ils ont déclaré enfin que si, avant huit jours, le général Boulanger n'était pas arrêté, M. Constans ne serait plus ministre.

La *Presse* ajoute que M. Constans ayant objecté que la chose était difficile, à cause de l'absence de prétexte sérieux, les visiteurs ont répondu que le Sénat était là pour juger le général Boulanger. Finalement, M. Constans a promis d'agir et d'inaugurer une nouvelle politique de combat dans quarante-huit heures.

## ANTOINE CONTRE BOULANGER

Le gouvernement, convaincu que sa cause est mauvaise, appelle à lui tout ce qui a un nom, tout ce qui a fait quelque bruit, tout ce qui possède quelque fortune, argent ou popularité.

Si on osait, si on pouvait, on dresserait Monseigneur d'Aumale contre Boulanger.

On n'ose pas.

Alors, on est allé dénicher un vétérinaire, le sieur Antoine, patriote de profession, député allemand ou alsacien par occasion : et on lui a ménagé une ovation à la frontière et à la gare pour lui mettre l'eau à la bouche et le décider à lever son drapeau contre celui du général.

Il paraît qu'à lui tout seul ledit Antoine a défendu héroïquement les droits méconnus de l'Alsace-Lorraine.

N'allez pas croire pour cela que cette province soit redevenue française.

Antoine a perdu son temps.

Qu'importe ! on le sacre grand citoyen, on lui accorde *hic et nunc* la petite et la grande naturalisation, on recueille avidement chacune de ses paroles, on annonce timidement qu'il pourrait, si on voulait, représenter dignement le pays qui a ses préférences.

Antoine déclare qu'il est aux ordres de la nation, mais qu'il continuera de servir les intérêts de l'Alsace.

Comme ça, à distance ! . . .

La vérité toute nue, c'est que le gouvernement a besoin de ce nom, de ces états de service, de cette ritournelle patriotique.

Or, si Antoine aimait tant que ça l'Alsace-Lorraine, pourquoi s'en est-il séparé ? Si Antoine servait à quelque chose au parlement allemand, de quelle utilité pourrait-il être au parlement français ? . . .

Il faut avouer qu'Antoine ne manquait point à notre bonheur, et que les Alsaciens, trahis par Antoine, ont dû la trouver mauvaise.

Pour se débarrasser, le gouvernement ne compte que sur deux cordes plus ou moins solides : Antoine et l'Exposition.

L'Exposition, c'est la tour Eiffel ; et la tour Eiffel, c'est trois cents mètres de gâtisme irrémédiable.

Quant à Antoine, son illustration ne dépasse point l'enceinte des fortifications, et je doute qu'à lui seul il puisse tuer le boulangisme et nous sauver du despotisme inintelligent, peu propre, dont nous sommes menacés.

On se proposait aussi de jouer du cadavre, pour galvaniser la foule.

Marceau, Lazare Carnot, et quelques vieilles barbes, seraient transférés au Panthéon, pompeusement.

Hoche devait être de la petite fête.

Voilà que le marquis des Roys s'y oppose, pour plusieurs excellentes raisons : le Panthéon est devenu païen, Hoche a failli être incarcéré, jugé, condamné par le grand-papa du Carnot actuel.

C'est ainsi que nos hommes d'État sont à l'affût de tout ce qui pourrait ajouter à l'éclat de nos institutions, et enrayer le mouvement populaire qui menace de tout emporter.

Que ne peut-on ressusciter tous ceux qui ont joué un rôle actif dans les annales révolutionnaires ! . . .

Antoine, mon ami Antoine, vous êtes venu bien à propos pour nous égayer, mais peut-être pas assez à temps pour nous repêcher.

VÉRAX.

Les journaux estiment que l'effet produit par la harangue de M. Antoine aux étudiants est déplorable. Outre que le personnage est

décidément, comme orateur, d'une rare médiocrité, on juge sévèrement cette façon de transformer la question de l'Alsace-Lorraine en mirilton politique et électoral. Et on rappelle que M. Antoine, qui, il y a quelques jours, répétait la parole de Gambetta : « Pensez-y toujours et n'en parlons jamais », fait exactement comme Gambetta, qui y pensait peut-être, mais qui en parlait toujours. Ce n'est pas le patriotisme qui l'aurait fait maigrir ni perdre un coup de dent à la curée révolutionnaire.

C'est extraordinaire combien l'on voit de gens poser pour le monopole du patriotisme. Tas de farceurs !

## INFORMATIONS

A la suite de l'incident qui s'est produit à la séance de jeudi, le président de la Chambre a fait savoir à un certain nombre de ses collègues qu'à l'avenir il avait l'intention, dans tous les votes un peu importants, de procéder, dès la première épreuve, non plus par mains levées, mais par assis et levés, suivant les termes même du règlement.

## LA SITUATION FINANCIÈRE

Il faut que la situation soit bien grave pour arracher aux républicains des aveux comme celui que nous trouvons dans la *France* :

« Nous faisons certainement le saut dans les ténèbres. Car, enfin, cela crève les yeux, nous avons une dette impossible à supporter plus longtemps. Trente-deux milliards ! — plus de la moitié de nos revenus annuels aliénés d'avance ! Et tous les jours, ce sont de nouvelles dettes que nous contractons.

» De sorte que nous sommes arrivés au point où l'emprunteur qui a payé ponctuellement ses intérêts jusqu'à un jour donné sent qu'il lui est impossible de continuer plus longtemps à servir sa dette et à vivre en même temps.

» La mort ou la banqueroute, voilà l'alternative !

» Et voilà qu'un événement récent vient encore nous enlever cette illusion que notre France était le pays qui avait le plus de crédit, le plus d'argent. Nos banques, nos établissements les plus renommés disparaissent comme par enchantement en trois semaines.

» Toutes nos banques réunies n'ont pas la fortune de simples particuliers, et nous avons comme la notion confuse que tout ce qui vous apparaissait comme immuable, solide, indéclinable, est essentiellement changeant, ébranlé et précaire.

» Ah ! nous avons bien besoin de prendre de viriles résolutions, mais, quelles qu'elles soient, il faut les prendre vite. »

Ne pas oublier que c'est un journal essentiellement républicain qui tient ce langage.

## C'EST GROTESQUE

Le gouvernement ne veut pas qu'on joue avec la figure du général Boulanger.

Le *Journal officiel* publie un décret d'après lequel :

« Les formes, dimensions, figures et dessins

des cartes à jouer, que les fabricants voudraient confectionner avec des moulages autres que les moulages officiels, doivent être préalablement agréés par la régie.

» A cet effet, il est interdit aux graveurs et à tous autres de graver ou confectionner aucun moule ou aucune planche propre à imprimer des cartes à jouer, avant d'avoir soumis à l'administration des contributions indirectes les dessins et figures des cartes et obtenu d'elle l'autorisation de les reproduire. »

M. Rouvier a fait signer ce décret au Président de la République, parce que, paraît-il, des cartes ont été confectionnées avec le portrait du général Boulanger.

## LE DUEL FOUCHER-LISSAGARAY

A la suite d'une correspondance parue sous la signature de M. Paul Foucher dans la *Nacion*, de Buenos-Ayres, M. Lissagaray se considérant comme offensé, a réclamé une rétractation ou une réparation par les armes.

M. Paul Foucher s'étant refusé à toute rétractation, une rencontre a été décidée.

Elle a eu lieu mercredi, à trois heures, aux environs de Paris.

Au cours du premier engagement, qui a été très vif, M. Paul Foucher ayant été atteint au-dessous du sein droit d'un coup d'épée profond aussitôt suivi d'une abondante hémorragie, le médecin et les témoins ont immédiatement mis fin au combat.

L'état de notre confrère est grave.

M. Paul Foucher a été atteint au foie et la plaie a sept centimètres de profondeur.

Voici le dernier bulletin du docteur Paul Chéron :

« La plaie du flanc tend à se réunir par première intention, et l'état général étant meilleur que la gravité de la blessure ne permettait de l'espérer, aucune complication immédiate ne semble devoir se produire. »

## CABINET NOIR

Voici une plaisante histoire qui démontre, une fois de plus, l'existence du cabinet noir :

Dernièrement, un député boulangiste allait quitter la Chambre quand, dans les couloirs, un de ses électeurs lui demanda 400 fr. Le député, n'ayant pas sur lui cette somme, l'emprunta à un de ses collègues, aussi boulangiste de marque.

Le lendemain, le député emprunteur, un peu souffrant, n'alla pas à la Chambre, mais, se rappelant sa dette, prit un billet de cent francs qu'il joignit à une lettre ainsi conçue : « Je vous renvoie, sous ce pli, les cent francs prêtés hier. »

Le lendemain matin, notre député, en rangeant ses papiers, aperçoit le billet de cent francs. Il avait oublié de le mettre dans sa lettre.

Il court chez le prêteur : « Vous avez reçu ma lettre ? »

— Oui, ce matin, merci.

— Vous plaisantez, n'est-ce pas ? Je viens m'excuser d'avoir oublié de mettre le billet dans la lettre.

— Ah ça ! vous voulez rire. Dans votre lettre il y avait bel et bien un billet de cent francs. »

Voici ce qui s'était passé :

La lettre étant adressée à un député boulangiste connu avait été envoyée au cabinet noir.

Là on l'aurait décachetée, et, une fois lue, placée sur la table pêle-mêle avec d'autres lettres. L'employé, chargé de recacheter la lettre, ne trouvant pas le fameux billet annoncé dans la missive et n'ayant pas à rechercher la cause de cette éclipse, a mis un billet de cent francs.

L'emprunteur ne se plaint pas.

## Mort du fils de M. Chevreul

M. Chevreul, qui entre bientôt dans sa cent quatrième année, vient d'être frappé par un deuil cruel.

Son fils unique, M. Henri Chevreul, ancien magistrat retraité, âgé de soixante-neuf ans, est mort dans l'avant-dernière nuit, au Museum, emporté en quelques heures par une fluxion de poitrine.

M. Henri Chevreul, que tout Paris a vu au moment des fêtes de 1886 aux côtés de son illustre père, semblait doué d'une santé assez robuste ; et dans le souvenir de ces fêtes, ce n'était pas ce qui impressionnait le moins la foule, que l'attitude de ce fils sexagénaire, ce vieillard à la barbe blanche, au corps svelte et vigoureux, qui s'inclinait pieusement et s'effaçait respectueux devant ce père centenaire.

M. Henri Chevreul avait épousé M<sup>lle</sup> Joséphine Languet de Sivry, parente de Languet, archevêque de Sens, l'ancien membre de l'Académie française, et trois enfants sont nés de ce mariage :

1<sup>er</sup> M. Michel - Eugène Chevreul, qui a épousé M<sup>lle</sup> Le Compasseur de Courtivron, petite-fille du marquis de Courtivron, un ancien officier supérieur qui devint membre de l'Académie des sciences et fut le collaborateur de Buffon.

2<sup>e</sup> M<sup>lle</sup> Marguerite Chevreul, qui a épousé M. Raoul de Loisy

3<sup>e</sup> M<sup>lle</sup> Sophie Chevreul, qui a épousé M. Raoul de Champ, et qui habite Lyon.

Sept arrière-petits-enfants de l'illustre centenaire sont nés de ces mariages : un seul, M. Michel Chevreul, pourra perpétuer désormais ce nom glorieux.

M. Chevreul, qu'un siècle entier semblait devoir préserver de ces dernières tristesses, ignore cette mort : il reste très confiné dans sa chambre depuis plusieurs semaines, très abattu par un gros rhume, et il attend, très calme, un peu de soleil chaud pour faire une courte sortie dans ce Paris, qu'il n'a plus vu depuis l'automne. Jeudi, dans le va et vient douloureux de la maison, il a demandé son fils, il tenait à causer avec lui ; on eût dit qu'il avait un pres-

sentiment lugubre de son deuil. On lui répondit qu'il était malade, qu'il « viendrait demain » et il n'en fut plus question.

D'ailleurs, celui qu'on appelle « le doyen des Étudiants » n'a jamais attaché une grande importance aux indispositions et aux fatigues passagères des uns ou des autres : le mal qui effleurait les siens ne le tourmentait pas ; il était persuadé que la mort viendrait d'abord à lui avant de frapper ceux qu'il aimait plus que lui. C'était là sa confiance absolue ; et lorsque son fils, dont la santé s'était subitement affaiblie l'an dernier, fit appeler pour la première fois un médecin, le centenaire fut loin de s'en émouvoir et déclara plaisamment au docteur : « J'avais toujours dit que je n'élèverais pas ce petit-là. »

Le « petit » est mort : ses obsèques auront lieu aujourd'hui, à trois heures et demie, à l'église Saint-Médard.

(Figaro.)

GASTON CALMETTE.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'ensemble de la proposition de loi relative aux trésoriers payeurs généraux :

Pour, 380. — Contre, 420.

MM. Berger, Fairé, de la Bourdonnaye, général Lacretelle, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves, ont voté pour.

Le *Petit Courrier* d'Angers nous apprend que M. le général de division Lacretelle, député de Maine-et-Loire, pose sa candidature pour les élections générales dans l'arrondissement de Baugé.

Les *Nouvelles Rennaises* annonçaient mardi, sous toutes réserves, la nomination de M. le préfet d'Ille-et-Vilaine à la préfecture de Maine-et-Loire.

### LE FEU DANS LES BOIS

Avant-hier, un vaste incendie s'est déclaré dans les bois de la commune de Denezé, au canton de la Davienne.

Le feu, dû à l'imprudence de journaliers, a éclaté vers midi et n'a pu être éteint qu'à 5 heures du soir.

Dans cet espace de temps, il a été brûlé 2 hectares de bois à M. Boivin, 825 ares à la commune de Denezé et 55 ares à divers propriétaires.

On nous annonce la mort de M. l'abbé Eugène Bouchery, vicaire à Gennes, décédé à l'âge de 26 ans.

Nous avons aussi le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Michel Cottereau, depuis

vingt-huit ans professeur de physique et de chimie au Petit Séminaire Mongazon, décédé hier matin, à l'âge de 54 ans.

Par décision de M<sup>gr</sup> l'Évêque :

M. l'abbé Boyer, curé de la Plaine, a été nommé curé du Lion-d'Angers. Cette nomination vient d'être agréée par le gouvernement.

### LES CHENILLES

Si les cultivateurs ne prennent pas, d'ores et déjà, à tâche de débarrasser les arbres et les haies de leurs propriétés des « bourses » qui les couvrent, nous serons envahis l'été prochain par les chenilles.

Les autorités locales feront bien de prévenir leurs administrés d'avoir à se conformer scrupuleusement aux arrêtés sur l'échenillage, s'ils ne veulent pas être poursuivis devant les tribunaux.

On nous rapporte que des procès-verbaux ont été dressés pour défaut d'échenillage.

Voilà qui est mérité et qui donnera à réfléchir aux retardataires qui, sous prétexte qu'ils ont encore le temps de détruire les « bourses » attendent que les premiers beaux jours aient fait éclore les œufs qu'elles contiennent.

### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

L'Association Artistique d'Angers prévient MM. les Artistes Musiciens, que les places suivantes sont libres à son orchestre, pour la saison prochaine 1889-1890 (six mois, d'octobre à avril) :

Premier violon (solo) ; première flûte (solo) ; première clarinette (solo) ; premier basson (solo) ; harpiste ; pianiste accompagnateur et violon ou alto ; second chef d'orchestre et deuxième violon ou alto ; quatrième cor (deuxième au besoin) ; deuxième trombone.

Pour les conditions, s'adresser à M. Jules Bordier, président de l'Association, 88, rue du Mail, à Angers.

*Grand Théâtre d'Angers.* — Les bruits qui avaient couru du réengagement de M. Romieu étaient erronés. Ce baryton de talent nous quitte aussi, dit le *Ralliement*. Il emporte d'Angers les mêmes regrets que M<sup>lle</sup> Levasseur.

M. Romieu ira, nous dit-on, à Athènes.

### LE VÉLOCEMEN

Le tribunal d'Angers vient de rendre un jugement fort intéressant pour les cyclistes.

Un jeune véloceman poitevin, monté sur une bicyclette, longeait la levée des bords de la Loire, lorsqu'il rencontra, venant en sens inverse, une voiture attelée d'un cheval, lequel, bien qu'il eût ralenti sa marche et avant même qu'il eût approché de la voiture, se cabra et jeta la voiture dans une mare avec toutes les personnes qu'elle contenait.

Le cheval ayant été tué et la voiture très endommagée, le propriétaire, M. C..., assigna M. G..., le père, civilement responsable des accidents occasionnés par son fils mineur.

Il demandait deux mille francs de dommages-intérêts ; mais le tribunal ayant considéré que le jeune G... avait gardé sa droite et ralenti sa marche, a débouté M. C... de sa demande et l'a condamné aux dépens.

Les vélocipédistes peuvent donc se promener sans crainte de poursuites judiciaires, s'ils sont assez sages pour modérer leur vitesse et conserver leur droite, comme les voitures ; c'est là un point qu'il est important d'établir.

### SUICIDE DRAMATIQUE

Il y a une dizaine de jours, M<sup>me</sup> Chauvin, propriétaire à Epluchard, commune des Ponts-de-Cé, devint veuve.

Après la mort de son mari, cette dame alla habiter à Sorges, chez sa sœur.

Elle conçut un profond désespoir de ce que son mari avait fait un testament la déshéritant.

Jeudi matin, en l'absence de sa sœur, elle prit un rasoir et s'en porta un coup à la gorge.

Ceci se passait au rez-de-chaussée. La malheureuse eut alors le courage de monter à sa chambre en tenant fermées les deux lèvres de la blessure avec ses mains, puis, voyant que la mort ne venait pas assez vite, elle se donna un autre coup de rasoir.

A son retour, sa sœur la trouva morte, baignant dans une mare de sang.

### UNE BELLE ACTION

On signale de Saint-Calais un beau trait, que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs :

Il y a quelques jours, mourait à Saint-Calais un gendarme de la brigade, nommé Metzmeier, laissant deux tout jeunes enfants, un garçon et une fille.

Un ancien gendarme de Saint-Calais, retraité à Angers, M. Bouard, ayant appris la triste situation dans laquelle se trouvaient les deux petits orphelins, a résolu d'adopter la fillette de son ancien camarade.

Il est actuellement à Saint-Calais, où il fait les démarches nécessaires afin de mener à bien sa généreuse résolution.

Nous félicitons grandement ce brave homme.

### LE SCANDALE LAÏQUE DE JANZÉ

Il y a quelque temps, nous l'avons déjà dit, une institutrice du département d'Ille-et-Vilaine était victime d'un odieux excès de pouvoir. Les journaux du pays en firent grand bruit. Cela s'appelait : le scandale de Janzé, et était assez difficile à raconter dans tous ses détails. L'inspecteur d'Académie, M. Paisant, se trouva fort désagréablement mêlé à cette af-

## JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

A ce moment, on entendit le roulement de la voiture et, peu après, des pas pressés dans le vestibule. Joséphe chantait toujours. M. de Kerdu n'hésita pas, cependant. L'amour et la douleur du père l'emportaient sur l'humiliation du fils. Il ouvrit.

— Entrez, monsieur, venez voir l'œuvre des méchancetés humaines, dit-il au médecin. Celui-ci saisit les frêles poignets qui brûlaient comme deux tisons.

— L'accès est violent, mais nous en serons maîtres.

Pas la moindre allusion aux causes du mal.

— Elle a eu un saisissement, murmura M. de Kerdu.

— Je le sais.

Il était au concert, sans doute.

Il sortit un flacon d'une petite pharmacie de voyage dont il s'était muni. Il prépara un breuvage, força Joséphe à en boire un peu. Sous

l'action énergique du remède, une sorte de torpeur envahit bientôt le pauvre cerveau enfiévré. Joséphe cessa de chanter, d'appeler de l'aide. Elle se mit à gémir tout bas.

Les deux hommes s'assirent et veillèrent. Le médecin épiant, minute par minute, les phases de la lutte qu'il avait à conduire ; M. de Kerdu, farouche, ne regardant rien, n'écoulant rien, mais cloué près de sa pauvre enfant.

Vingt-quatre heures s'écoulèrent dans de rudes alternatives.

Le sommeil obtenu par des calmants ressemble à une ivresse. Il stupéfie plutôt qu'il ne repose. Des hallucinations vagues, étranges, le peuplent et, souvent, quand il prend fin, le retour à la lucidité ne s'opère pas sans effort.

Au matin du second jour, lorsque la jeune fille ouvrit les yeux, l'aurore s'allumait à l'horizon. Son reflet colorait les vitres des fenêtres. La lampe brûlait encore, pâlie par la lumière naissante. Joséphe se souleva lentement, s'appuya sur son coude et regarda cette chambre où régnait un désordre complet, cette vieille femme assise, immobile, les yeux baissés par un demi-assoupissement, les doigts enlacés à un chapelet. Où donc se trouvait-elle ? Pour-

quoi ses membres étaient-ils rompus comme s'ils avaient été flagellés ? Elle chercha, chercha encore, sans trouver...

Sa pensée demeurait suspendue. Rien n'est pénible comme le combat de l'esprit. La fatigue vient vite, l'angoisse ne lui cède pas, au contraire, le cerveau se lie à une idée d'autant plus étroitement qu'il est plus faible.

Joséphe cherchait toujours. Sous la souffrance de cette anxiété elle eut une plainte.

Marga releva la tête, vit la jeune fille accoudée sur les oreillers. Elle accourut.

— Jezuz ! ma Doué ! chère petite demoiselle bien aimée !

Sa voix brisa l'impuissance où se débattait l'esprit obsédé.

— Marga ! dit Joséphe, Marga ! que m'est-il arrivé ?

La pauvre Bretonne n'eut pas le temps de lui répondre. Joséphe porta brusquement les deux mains à son front et poussa un cri :

— Je sais ! je sais !

Elle se rejeta sur son lit et éclata en sanglots. Marga tomba lourdement à genoux. Elle saisit la main de la jeune fille, la couvrit de baisers éperdus. Joséphe s'agitait, coupait ses sanglots de phrases véhémentes, désolées.

Toutes les scènes de l'avant-veille affluaient maintenant à sa mémoire, et une pensée terrible, écrasante, dominait et les angoisses et les souvenirs... Les noms les plus tendres se pressaient sur les lèvres de la pauvre Margaridd.

— O cher ange ! ô petite colombe du bon Dieu !...

Ni l'une ni l'autre n'entendirent la porte s'ouvrir. M. de Kerdu s'approcha. Il avait l'air d'un spectre.

— Eh bien ? demanda-t-il.

Joséphe lui jeta un regard brûlé et, couvrant son visage de ses mains :

— Laissez-moi pleurer, lui dit-elle.

— Je ne compte pas m'opposer à vos larmes, répondit-il amèrement.

Il lui prit le bras presque malgré elle.

— Toujours fébrile. Du moins la raison est revenue.

— Je regrette mon délire, dit-elle.

M. de Kerdu crispa ses poings.

— J'ai fait ce que j'ai pu, murmura-t-il entre ses dents.

Si basse qu'elle fût, Joséphe perçut cette parole. Elle se tordit les bras et s'écria :

— Vous avez fait !... Ah ! vous avez fait mon malheur !

faire, et un honorable député d'Ille-et-Vilaine, M. Carron, avait annoncé l'intention d'interpeller à ce sujet M. le ministre de l'instruction publique. La cause aurait été si impossible à défendre que le ministre, pour se soustraire à cette interpellation, s'est hâté de déplacer l'inspecteur. Les journaux d'Ille-et-Vilaine se félicitent de cette mesure; nous le comprenons sans peine; mais le département auquel on envoie un fonctionnaire de ce genre doit être moins satisfait. Singulière justice de nos républicains qui, lorsqu'un de leurs amis a commis dans ses fonctions un acte d'iniquité, se contentent de l'envoyer recommencer ailleurs.

**TOURS.** — *Un nouveau suicide.* — Hier matin, à 9 heures, un suicide a eu lieu au n° 30 de la rue Grécourt, à Tours.

Un jeune soldat du 32<sup>e</sup> de ligne, nommé Sanson, après avoir franchi, vendredi, les murs de la caserne, était venu passer la nuit chez la fille Clochard, sa maîtresse. Sa disparition ayant été constatée hier matin, un piquet de garde, commandé par un sergent, est venu chercher Sanson pour le ramener à la caserne.

Mais aux sommations qui lui furent faites, Sanson refusa d'ouvrir la porte de la chambre où il était couché.

Pendant que l'on était à la recherche d'un serrurier, ce malheureux, effrayé de la punition qu'il avait encourue, s'est enfoncé un couteau dans la gorge.

En ouvrant la porte, on a trouvé Sanson, baignant dans son sang, la gorge ouverte; près de lui était le couteau qui lui avait servi à se frapper.

Le docteur Bourgougnou, appelé à lui donner ses soins, l'a fait transporter à l'hôpital; on ne croit pas qu'il survive à ses blessures.

**POITIERS.** — *L'heure de Paris.* — Un cadran électrique, marquant l'heure de Paris, est posé depuis mardi au bureau de la Recette principale des Postes.

C'est une amélioration dont le besoin se faisait sérieusement sentir au point de vue de la régularité; car la plupart des horloges dont sont dotés nos monuments — celle de l'Hôtel de Ville en particulier, et du Palais, — manquent énormément de précision.

(Journal de la Vienne.)

**NIORT.** — La ville de Niort a été péniblement impressionnée cette semaine par le suicide de M. Gustave Tardy, aide-bibliothécaire de cette ville. Sourd, presque muet depuis de longues années, sentant sa vue s'affaiblir de plus en plus, ce malheureux s'est laissé aller au désespoir. Après avoir écrit à ses parents une lettre où il les priait de lui pardonner, il se rendit aux environs de Saint-Martin, sur le bord de la Sèvre et se penchant au-dessus de

l'eau se tira dans la tête un coup de pistolet. On a retrouvé son corps dans la rivière.

L'Officiel publie une loi ayant pour objet : 1<sup>o</sup> la déclaration d'utilité publique des travaux d'amélioration du port de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) et des chenaux qui y aboutissent; 2<sup>o</sup> l'acceptation des offres financières des chambres de commerce de Saint-Nazaire et de Nantes, tendant à assurer la rapide exécution de ces travaux ainsi que de ceux du canal de la Basse-Loire, autorisés par la loi du 8 août 1879.

#### L'ÉPURATION DANS LE MORBIHAN

On lit dans le *Morbihanais* :

« Le ministre Tirard-Constans vient de pratiquer en grand l'épuration dans le personnel administratif du Morbihan.

« Du même coup, il a frappé M. le préfet Demangeat et M. le secrétaire-général Rault, qui, tous deux, avaient donné au ministre Floquet des gages d'un dévouement radical fort exagéré.

« M. le secrétaire-général a, il est vrai, une compensation.

« Mais M. le préfet Demangeat, pour des raisons qui ne tarderont pas à être officiellement connues, est purement et simplement sacrifié : son zèle a été une fois de plus reconnu trop compromettant !

« Pour successeur à M. le préfet Demangeat, le ministre Tirard-Constans devait nécessairement faire choix d'un opportuniste avéré.

« C'était dans la logique des faits.

« Bien que les opportunistes ne soient plus très nombreux, on en a néanmoins trouvé un.

« Cet opportuniste, c'est M. Roger, sous-préfet de Lorient.

« M. Floquet s'était refusé à lui octroyer la succession de M. Léonce Bret.

« MM. Tirard-Constans lui confèrent la succession de M. Demangeat.

« La charge est lourde !

« Mais, évidemment, M. Roger la trouve légère puisqu'il l'a recherchée.

« Si M. Roger prend le contre-pied des actes de son prédécesseur, il parviendra peut-être à atténuer la mauvaise impression laissée par celui-ci dans l'opinion publique.

« Mais si M. Roger se borne à faire, à son tour, de l'arbitraire et de l'autoritarisme, il sera plus promptement usé encore que ne l'a été M. Demangeat. »

#### GUERRE AUX ALCOOLIQUES

La Chambre des communes d'Angleterre a adopté avant-hier, par 479 voix contre 457, le bill interdisant, dans toute l'Angleterre, la vente des boissons alcooliques le dimanche.

en quelques heures plus de quarante ans de sacrifice et de douleur.

Il marchait à grands pas. De temps en temps il s'arrêtait et leurs regards, également tranchants et en feu, se croisaient comme deux épées.

Le vieillard fut le moins fort. Tout à coup, il s'élança hors de la chambre, ferma sur lui la porte comme celle d'un bastion. Marga, épouventée, courut à sa suite.

Joséphine continua ses plaintes, ses gémissements, ses reproches, jetés maintenant dans le vide. Mais, à peine arrachée au délire, elle n'était pas capable de supporter cette violence. Le vertige ressaisit son front. Des flammes passèrent devant ses yeux, des vibrations aiguës sifflèrent dans ses oreilles. Elle étendit les mains avec terreur, rien ne se trouva devant elle et elle retomba sur son lit. Elle resta plongée dans une sorte d'évanouissement, où le mouvement lui était enlevé sans que ses sens fussent amoindris, ni sa raison troublée de nouveau.

Peu de temps après, Margaridd rentra, accompagnée de la fermière de Cozkouët. Elles virent la jeune fille immobile, muette, et, n'osant approcher, tant elles craignaient de faire le moindre bruit :

## FAITS DIVERS

### LES BLANCHISSEUSES

A propos de la fête des blanchisseuses qui se fait le jour de la mi-carême, nous lisons dans le *Figaro* :

« La corporation est, naturellement, démocratiquement organisée; les blanchisseurs et buandiers ont leur chambre syndicale n° 3, rue de Lutèce; les maîtres de lavoirs de Paris et de la Seine ont la leur, 70, rue de Bondy; celle des bateaux-lavoirs de Paris est n° 40, rue de Lancry.

« Il y a à Paris 380 lavoirs et 20 bateaux-lavoirs; quant au nombre des blanchisseuses il est impossible de le chiffrer. Les chambres syndicales elles-mêmes l'ignorent, parce qu'il y a beaucoup de non affiliées. Le Bottin ne relève que cent trente-deux blanchisseries; or la corporation comprend certainement de huit à dix mille ouvriers des deux sexes, à Paris seulement.

« Parmi les blanchisseries spéciales, nous relevons la blanchisserie de l'Elysée et des ministères.

« Le blanchissage du linge officiel n'est plus rien aujourd'hui; il était fort important jadis, quand il existait encore une lingerie de l'Etat, à la disposition des hôtes princiers qui venaient en France.

« C'est ainsi qu'au palais de Fontainebleau, seulement, il y avait mille paires de draps, 4,025 douzaines de serviettes, 900 nappes, parmi lesquelles plusieurs de deux cents couverts qui, pliées, représentaient trente centimètres de haut sur cinquante de large.

« Outre la lingerie de l'Etat, il y eut jusqu'en 1870 la lingerie de la Couronne, qui se composait de plus de cinq mille draps, taies d'oreillers, chemises de baignoires, peignoirs, serviettes de table et de toilette, service à thé, tabliers, etc., enfin près de quarante mille pièces dont le blanchissage coûtait trente mille francs par an.

« Napoléon III couchait dans des draps de toile ordinaire; Napoléon I<sup>er</sup> exigeait de la toile de Hollande; Louis XVIII et Charles X voulaient des draps de batiste.

« C'était alors à qui blanchirait la Cour ! »

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 mars 1889.

Bourse insignifiante. Les transactions sont presque nulles et les cours restent stationnaires : 3 0/0, 85.60; 4 1/2 0/0, 104.65.

L'assemblée générale du Crédit Foncier aura lieu le 3 avril et le chiffre du dividende qui sera définitivement proposé a été fixé à 62 fr. par action. Le rapport du conseil d'administration fera ressortir avec quel soin scrupuleux cet établissement se conforme aux statuts qui précisent l'emploi qui doit être fait des dépôts effectués dans ses caisses jusqu'à concurrence de 400 millions.

La Société Générale cote de 450 à 452.50.

— Elle s'est encore endormie, murmura Marga.

Joséphine l'entendit, voulut protester. Aucun son ne put sortir de ses lèvres.

La jeune fermière répétait avec larmes :

— Si jeune! si bonne! Et dire que tant de mauvais vivent jusqu'aux cheveux blancs!

Marga pleurait plus haut encore :

— Monsieur en mourra aussi. Ce matin, il n'a plus que le souffle! Songez donc! il ne lui restait qu'elle!

Ces mots sonnèrent aux oreilles de Joséphine comme un glas. Ils la persuadèrent vite. Elle sentait la vie fuir son corps brisé!

Malheureusement, en général, on ne sait pas bien ce que c'est que mourir. On ne connaît pas assez la puissance que, devant la mort, prennent toutes les vérités, même les plus simples. Qu'on le veuille ou non, il faut alors voir clair. Les illusions complaisantes se dissipent. Et ceci soit dit en passant, non pour les criminels, qui ne sont point ici en cause et qui probablement ne liront jamais ce récit, mais pour les bons, auxquels il semble plutôt destiné. Hélas! que de bons, aujourd'hui, sont habiles à tout allier, à tout concilier! S'ils connaissent ce qu'ils se préparent, s'ils savaient

Nous rendrons compte de l'assemblée générale qui aura lieu demain 30 courant.

Ce n'est jamais qu'après un sérieux examen que nous signalons à l'épargne les valeurs de placement. Nous l'avons engagée à se porter vers les obligations de la Société des Immeubles de France et nous avons été bien inspirés, en voici la preuve : Cette société a tenu son assemblée générale avant-hier. Après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1888, elle a fixé à 4,000,000 le montant des réserves spéciales des bénéficiaires; le dividende total de l'exercice 1888 a été fixé à 25 fr. par action impôt à déduire sur lesquels 12.50 ont été payés antérieurement, 38,633 fr. seront portés à la réserve statutaire; en outre, l'assemblée a décidé le report à l'exercice 1889 du solde disponible du compte de profits et pertes s'élevant à 18,847 fr.

MM. le baron de Soubeyran et Clerc, administrateurs sortants, ont été réélus; M. de Marcheville nommé commissaire censeur avec mission d'examiner la situation et les comptes de l'exercice 1889.

Les obligations des Chemins Economiques sont recherchées à 370.

### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

SAMEDI 30 MARS. — *Robert le Diable*, grand opéra en 5 actes, avec le concours de M. Jourdain, fort ténor de l'Opéra, et de M<sup>lle</sup> Delprato.

DIMANCHE 31 MARS, CLÔTURE. — *Orphée aux enfers*, opérette en 3 actes, d'Offenbach. *Les Charbonniers*.

## CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE D'ANGERS

30, boulevard de Saumur.

Paiement immédiat et sans aucun frais, de tous coupons.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytané militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BRILLANT ORIENTAL  
POUR MEUBLES ET PARQUETS

1 fr. 50 le Litre

Le Brillant oriental n'a aucune odeur, brille vite, et n'encrasse jamais; son emploi est facile et sans fatigue.

## PILULES GICQUEL

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Maux d'Estomac

Manque d'Appétit, Maux de Tête

Étourdissements

Douleurs, Rhumatismes

1<sup>fr</sup> 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

de quelle manière s'enfonceront un jour de leur âme toutes les épines qu'ils sèment derrière eux, ils seraient plus sincères, moins inconséquents, ils trouveraient le courage de faire des sacrifices dont le plus dur est peut-être chose près d'un seul des derniers regrets : ils laisseraient la lumière tomber librement de leur conscience et les conduire avec douceur ils n'attendraient pas l'heure où elle darderait force pour n'éclairer que l'irréparable...

Joséphine, si jeune, si pure, si éprouvée, devait cependant pas échapper à ces clairs sans merci. Pendant qu'elle demeurait immobile, impuissante, sans aucune autre liberté que celle de penser et de souffrir, ce qui domine dans son angoisse, ce n'était ni la peur de la mort, ni le regret de la vie, ni les menaces faites à son amour, mais bien le sentiment de la faute qu'elle venait de commettre. Les paroles de Marie Ploumac retentissaient en elle et justement l'écrasait : « Ce vieillard vous est confié. Sachez lui prodiguer la pitié. » Et au lieu de cette pitié, elle avait donné l'outrage. Sa responsabilité la terrifiait. Tout bas, elle se disait à la miséricorde divine : « Donnez-moi un moment !... »

(A suivre)

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> NOBLET, notaire aux Trois-Moutiers, le 22 mars 1889, enregistré.

M. CHARLES SALMON fils, négociant, demeurant à Saumur,

Et M<sup>me</sup> CONSTANCE DORGIGNÉ, veuve de M. CHARLES SALMON, demeurant aussi à Saumur,

Ont vendu à M. PAUL-HENRI-DOMINIQUE GUIBERT, propriétaire, et M<sup>me</sup> ALEXANDRINE POIRAULT, son épouse, demeurant ensemble à Loudun,

Un FONDS DE COMMERCE DE DISTILLERIE exploité à Saumur, rue Cour-Saint-Jean,

Moyennant un prix établi audit acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 1889.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues à Saumur, rue Cour-Saint-Jean, maison Ménier.

Études de M<sup>e</sup> KERGUISTEL, avoué à Nantes, et de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 47.

**VENTE**

SUR BAISSE DE MISE A PRIX

Le Samedi six avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, à une heure, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, de :

COMMUNE DE VILLEBERNIER  
**La Ferme de**

**La Brèche-Pitol**

Occupée par les époux BOUCHER, Consistant en : Maison d'habitation, Cour, Jardin, Terres et Prés.

Mise à prix, outre les frais, dix-huit mille francs, ci. . . . . 48,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser auxdits avoué et notaire.

**A AFFERMER**

Pour la Toussaint prochaine

DANS UN SEUL TENANT :

Un JARDIN POTAGER : 1 hectare 54 ares ;

Un PRÉ SAULAIS : 44 ares ;

LOGEMENT : quatre chambres, greniers, caves et servitudes ;

Situés aux Huraudières, joignant la levée d'Enceinte, près Ecole de cavalerie.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, Saint-Hilaire-Saint-Florent.

**A VENDRE OU A AFFERMER UNE PIÈCE D'EAU**

Contenant très grande quantité de Poissons rouges.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE** JOLI PONEY bai, 1<sup>m</sup> 42, 4 ans, très doux, avec sa Charrette anglaise et son harnais ; occasion. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE** aux environs de Saumur, un BEAU CHEVAL, âgé de 8 ans, taille 1<sup>m</sup> 62, s'attelant et se montant, allures très vives. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE** EN TOTALITÉ OU PAR LOT, AU GRÉ DES ACQUÉREURS  
**UN JARDIN**  
D'une contenance de 38 ares 50 centiares,  
Situé à la Montée-du-Fort, à Saumur.  
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n<sup>o</sup> 28. (269)

**A LOUER JARDIN**  
AVEC PETITE CHAMBRE  
Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien arrosé.  
S'adresser à M. BRUOIS, rue du Petit-Pré, 5, ou à M. GOVIN, horloger, rue Saint-Jean.

**A CÉDER**  
A ANGERS  
**MAISON MEUBLÉE**  
Bien installée.  
S'adresser à M. MAISON, 2, rue Joubert. (263)

**CIDRES**  
De Bretagne et de Normandie  
M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie. Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n<sup>o</sup> 21. Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1<sup>er</sup> choix pour mettre en bouteilles.

QUINCAILLERIE  
**ROLLAND Frères**  
5, rue d'Orléans  
SAUMUR  
Machines à découper à la main, depuis 5 fr. ; Machine à découper rectiligne, 65 fr. ; Bois de toute provenance pour découpage ; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.  
ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

**A VENDRE**  
Dans chef-lieu d'arrondissement du Centre, 4 heures de Paris, grande ligne,  
**IMPRIMERIE ET JOURNAL**  
Seuls dans l'arrondissement.  
Belle Clientèle Commerciale et Administrative  
Annonces judiciaires assurées.  
PRIX : 40,000 fr.  
Écrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales M. P.

**Prairie du Bateau**  
M. GUYOMARD a l'honneur de prévenir MM. les Propriétaires de chevaux qu'il tient à leur disposition la belle prairie du Bateau, située à deux kilomètres de Saumur, route d'Angers. L'ouverture de la prairie aura lieu le 1<sup>er</sup> avril. On pourra traiter à l'année, au mois, ou à la journée. S'adresser à M. GUYOMARD, qui habite la prairie.

**AVIS**  
M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.  
S'adresser à l'Usine. (259)

**ON DEMANDE** un jeune homme de 15 à 16 ans pouvant s'occuper d'écriture.

**UN JEUNE HOMME** demande place de valet de chambre. Bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**UNE FEMME** se propose pour faire des ménages.  
S'adresser au bureau du journal.

**MANUFACTURE DE PIANOS & HARMONIUMS**  
**Lépicier et Collmann**  
Rue de Montreuil, 119, Paris  
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS  
12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Collmann, est en ce moment à Saumur.

M<sup>me</sup> ve JOUANNEAULT a l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, l'exploitation de son hôtel-restaurant et café.

Elle fera tout son possible pour satisfaire sa nombreuse clientèle.

**A VENDRE**  
**ROGNURES DE PAPIER**  
BLANCHES OU DE COULEURS  
Pour emballage.  
S'adresser au bureau du journal.

**SULFATES DE CUIVRE**  
DE QUALITÉ EXTRA  
Pour TRAITEMENT de la VIGNE à 40 fr. les 50 kilos  
Pour des quantités il est fait des réductions  
ENTREPOSITAIRE :  
**A. COURTET, rue Daille SAUMUR**

**LE JARDIN**

Journal d'Horticulture générale  
PUBLIÉ PAR  
La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)  
Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.  
Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

**DUBOIS-RONGE**

DIPLOMÉ-BREVETÉ  
ENTREPRENEUR

Des VIDANGES INODORES de la VILLE de SAUMUR  
Au Pont-Fouchard

Prévient les Propriétaires que les Travaux d'exécution de Vidanges ne se font pas à la hotte, mais avec les Pompes système Tallard et Tonneaux parisiens ne répandant aucune odeur.

PRIX LES PLUS MODÉRÉS

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLÉ, S'**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole  
(34<sup>e</sup> ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION : 15, RUE DE TOURNON, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr. ; — Six mois, 3 fr. 50 ; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 MARS**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0 . . . . .	85 47	Banque de France . . . . .	3870 »	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	385 »	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable . . . . .	89 »	Banque d'Escompte . . . . .	513 75	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	475 75	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	517 »
4 1/2 1883 . . . . .	104 40	Comptoir d'Escompte . . . . .	122 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	480 »	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500 . . . . .	352 »
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier . . . . .	4292 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	385 »	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000 . . . . .	65 »
Oblig. 1855-60 3 0/0 . . . . .	531 25	Crédit Industriel et Commercial . . . . .	585 »	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	467 50	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série . . . . .	64 »
— 1865 4 0/0 . . . . .	522 50	Crédit Lyonnais . . . . .	661 25	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		— obligations à lots . . . . .	150 »
— 1869 3 0/0 . . . . .	425 »	Crédit Mobilier . . . . .	400 »	Est 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	401 »	Suez 5 0/0 remboursable à 500 . . . . .	602 »
— 1871 3 0/0 . . . . .	404 »	Dépôts et Comptes courants . . . . .	595 »	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 . . . . .	412 »	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0 . . . . .	528 »	Société Générale . . . . .	450 »	Midi 3 0/0 ancien r. à 500 . . . . .	412 50	Emprunt russe 1862 5 0/0 . . . . .	105 95
— 1876 4 0/0 . . . . .	528 »	Est . . . . .	815 »	Nord 3 0/0 r. à 500 . . . . .	422 »	— 1870 5 0/0 . . . . .	100 50
— 1886 3 0/0 . . . . .	392 »	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1373 75	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	415 »	— 1884 5 0/0 . . . . .	102 30
Bons de liquidation . . . . .	530 »	Midi . . . . .	» »	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	» »	— 1889 4 0/0 . . . . .	92 10
		VALEURS ÉTRANGÈRES					
		Nord . . . . .	1745 »				
		Orléans . . . . .	1390 »				
		Ouest . . . . .	980 »				
		Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	1415 »				
		Transatlantique . . . . .	585 »				
		Canal de Panama . . . . .	51 50				
		— Suez . . . . .	2235 »				
		Autrichien 4 0/0 or . . . . .	94 35				
		Dette d'Égypte 6 0/0 . . . . .	474 75				
		Extérieur 4 0/0 . . . . .	76 »				
		Hongrie 4 0/0 or . . . . .	86 75				
		Italie 5 0/0 . . . . .	96 20				
		Portugal 4 1/2 . . . . .	» »				